Décision n° 2020-0830
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 28 juillet 2020
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 7 avril 2020 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 28 juillet 2020,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2020-0830
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 28 juillet 2020

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198700204	TOULOUSE EVENEMENTS	31 TOULOUSE	2 UHF
201200769	LOCARCHIVES	93 SAINT-OUEN-SUR-SEINE	1 UHF
201600164	GROUPE STAMENS	59 TEMPLEMARS	2 UHF
201600727	A.P.R. SECURITY SARL	69 VILLEURBANNE	2 UHF
201600966	MONDIAL PROTECTION ILE DE FRANCE	41 VENDOME	1 UHF
201600968	MONDIAL PROTECTION ILE DE FRANCE	49 ANGERS	1 UHF
201600969	MONDIAL PROTECTION ILE DE FRANCE	79 LOUZY	1 UHF
201601100	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	92 ISSY-LES-MOULINEAUX	4 UHF
201601246	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS 17	4 UHF
201700958	FONTANEL	69 LYON 3EME	4 UHF
201800772	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	73 BOURGNEUF	1 UHF
201900171	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	49 CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE	1 UHF
201900194	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	22 PLENEUF-VAL-ANDRE	1 UHF
201900245	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	92 CLICHY	1 UHF
201900496	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	35 RENNES	1 UHF
201900836	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	72 SAOSNES	1 UHF
202000604	BATEG	93 SAINT-OUEN	8 UHF